Association
Porte de l'Isère
Environnement
Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

SIRET 523 335 487 000 30
Association Loi 1901

Fédérée par :

ASSEMBLEE GENERALE 2026
Rapport moral de l'année 2025

1 Beaucoup d'activité, mais…

En 2025 , l'APIE a continué sur sa lancée avec un activité foisonnante dans tous ses domaines d'activité. Le rapport d'activité vous détaille toutes nos actions 2025.
Nous avons comptabilisé 567 adhésions en 2025 qui se répartissent comme suit :
- 279 à l'atelier de Bourgoin-Jallieu
- 134 à l'atelier de Villefontaine
- 154 adhésions hors ateliers

Assurée par une seule chargé de missions, épaulée par une équipe de bénévoles loin d'être pléthorique, l'activité autour de la biodiversité a été chargée. Les dossiers récurrents représentent toujours l'essentiel de nos actions : le plan de sauvegarde de l'œdicnème criard, qui arrive à son terme et qui devrait être reconduit pour les années suivantes, le projet Agroforesterie qui devrait lui aussi être prolongé, les missions d'assistance au service espaces naturels de la CAPI, voilà quelques exemples de dossiers importants. Mais 2025 a vu arriver deux dossiers importants. Tout d'abord le castor qui devient avec l'Oedicnème un de nos animaux fétiches. En effet l'EPAGE nous a chargé, dans le cadre du plan castor de la gestion des conflits d'usage générés par la présence de l'ingénieur des rivières. Le plan castor nous amène également à de nombreuses actions de communication sur ce sujet. Un autre dossier mérite notre attention , non par le volume d'activité induit, mais par la nature des relations mises en place avec le donneur d'ordre : l'APIE a signé en 2025 une Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec l'entreprise NEOEN et la commune de Saint Victor de Cessieu pour la gestion d'une pelouse sèches en compensation de la création d'un centrale solaire au sol à Cessieu. Il s'agit pour nous d'une première et nous espérons d'autres opportunités d'utiliser ce dispositif qui favorise les organismes de protection de l'environnement. Enfin, nous restons engagés dans toutes les instances qui touchent de près ou de loin l'environnement (PCAET, PAEN, PSE, etc). Et de nombreux défis nous attendent, par exemple la reprise d'activité du projet Lyon-Turin qui va mobiliser les associations du Nord-Isère pour faire face aux impacts de ce projet sur la biodiversité.

Les adhésions par les ateliers sont toujours prépondérantes et témoignent du succès des ateliers vélo. L'atelier de Villefontaine est désormais bien installé dans son environnement., le passage à temps plein de Denis Bach lui permet d'intervenir sur les deux ateliers en soutien de bénévoles. Il a ainsi mis en place des formations mécanique à destination des bénévoles (et aussi du grand public), formations indispensables pour mieux accueillir les adhérents lors des permanences. Moins sollicité, Clément peut ainsi se consacrer plus largement à la Vélo Ecole et à toutes les actions de promotion du vélo. Vélo-Egaux a débuté en 2025 et va se poursuivre cette année, c'est en quelque sorte le programme phare de la promotion du vélo. Mais il ne doit pas masquer les nombreuses actions engagées auprès de partenaires multiples : établissements scolaires, établissements en soutien aux enfants en situation de handicap, associations, entreprises, collectivités. Enfin, n'oublions notre activité « Plaidoyer vélo » qui est très dynamique et qui, par les compétences des salariés et bénévoles, nous place en situation d'interlocuteur crédible auprès de collectivités. Il faut aussi noter le soutien financier important de la CAPI et celui de Villefontaine pour le mise à disposition du local de l'atelier, soutiens sans lesquels nous ne pourrions développer autant d'actions.

Avec 196 animations, notre activité de sensibilisation reste foisonnante. Nos animatrices et bénévoles sont au maximum de leurs possibilités. Ce succès reflète l'excellente qualité des prestations fournies qui s'adressent à tous les publics : scolaires, grand public, publics spécifiques, entreprises, Soulignons que la sensibilisation est la vitrine de l'APIE et doit nous permettre aussi d'attirer de nouveaux adhérents.

Du côté de la vie associative, le bilan est plus mitigé. Si les bénévoles assurent le fonctionnement des ateliers, le soutien à Fanny dans les missions naturalistes, l'année 2025 a été pour nous l'occasion de quelques déceptions. En premier lieu, la Fête aux marrons qui n'a pu être organisée faute de volontaires pour s'en occuper. Puis, les 24 heures naturalistes organisées à Crachier ont mobilisé peu de naturalistes, ou des commissions naturalistes moins fréquentées. Quelques exemples qui nous amènent à réfléchir sur les moyens de remotiver les adhérents pour s'engager un peu plus dans l'association, nous y reviendrons un peu plus loin.

L'année 2025 a été également marquée par une réflexion approfondie sur notre activité du point de vue économique et fiscal. Nos demandes d'accès au statut d'organisme à but non lucratif n'ont pas été acceptées par le fisc au motif qu'une part prépondérante de notre activité est concurrentielle (par exemple, les missions naturalistes pourraient être assurés par des bureaux d'études). Conseil d'Administration et bureau se sont donc attachés à revoir toutes nos missions vis-à-vis du marché : quelles actions relèvent du marché, lesquelles ne sont réalisables que par une association, avec pour objectif de pouvoir présenter une activité économique largement non soumise à concurrence et viable financièrement. Cet exercice est particulièrement difficile dans un contexte politique assez moyennent favorable à l'environnement, comme en témoignent nos difficultés budgétaires. Malgré une activité soutenue, nous ne parvenons pas à l'équilibre de nos comptes. Nos perspectives 2026 ne sont pas pleinement satisfaisantes avec un budget fragile du fait d'un volume d'activités nouvelles à trouver non négligeable.

L'année 2025 a été marquée par le départ d'Elsa qui quitte la région après avoir énormément apporté à l'APIE par sa motivation et son enthousiasme communicatif., Ainsi notre effectif est ramené à quatre salariés. C'est l'effectif minimal pour mener à bien toutes les actions inscrites dans notre projet associatif. Il faut souligner le rôle majeur du bureau qui doit être à l'écoute des salariés et leur apporter le soutien nécessaire tout au long de l'année.

Des mouvements dans l'équipe salariée, mais aussi des mouvement dans les instances décisionnelles de l'APIE puisque j'arrive au terme de mon mandat (4 ans) et que le bureau doit être renouvelé, comme chaque année. Lors de l'année écoulée, le bureau a fonctionné de manière un peu plus collective, cette orientation doit être prolongée en 2026.

Les actions de l'APIE sont portées en grande partie par les salariés dont nous devons souligner l'engagement fort dans les missions accomplies. Toutefois, l'association ne saurait vivre et grandir sans les bénévoles qui qui sont indispensables à nombre de projets, ainsi l'organisation des grands évènements (Fête aux marrons, véloparades, anniversaires des ateliers,…) sont portés par les bénévoles et je les en remercie.
J'ai noté plus haut dans ce rapport une baisse de l'engagement bénévole en 2025, ce constat n'est pas propre à l'APIE, il est partagé par nombre d'associations. Pourtant, nous ne pourrons être efficace sans ce renfort bénévole qui ne sera jamais trop important ! Je conclus ce rapport moral comme en 2025 au risque de me répéter, par un appel à bénévoles : notre projet associatif comporte beaucoup d'actions qui ne nécessitent pas une compétence technique pointue, mais seulement un peu de temps, alors chers adhérents franchissez le pas et donnez un peu plus de temps à l'APIE. Dans le contexte politique actuel assez peu favorable à l'environnement, l'APIE doit se donner les moyens de continuer ses actions.

2 Du projet associatif :

Le projet associatif a été revu et rédigé dans une nouvelle présentation détaillée. Il est le résultat de deux ans de travail collaboratif et a été adopté lors de l'AG 2024
Il est le guide et le support de nos actions jusqu'en 2029.
Le détail des actions menées par l'association ces dernières années a été reporté dans le tableau qui est accessible sur notre site.

3 De la structure de décision politique :

L'assemblée générale (AG) de l'APIE s'est réunie une fois en 2024 en session ordinaire, le 15 mars dans la salle banalisée de Champaret à Bourgoin-Jallieu.
Lors de cette AG, les membres du Conseil d'Administration (CA) ont été élus, les comptes et rapports légaux présentés et validés, les activités présentées. Le CA de l'APIE, élu annuellement, peut comporter jusqu'à 20 personnes.
Les 10 personnes suivantes ont été élues lors de l'AG du 15 mars 2025 :

1. Anne CHERRUAULT
2. Régis CURT
3. Jean-Marc FERRO
4. Vincent GUERARD
5. Tina ILC
6. Jean-Christophe MONGREDIEN
7. Laurent SCHWARTZ
8. Bernadette SILVAN
9. Christopher THORNTON
10. Guy VALENTIN

Lors du premier CA qui suit l'AG, ses membres élisent entre eux un bureau. Pour le mandat 2025, les membres du bureau élus lors du CA du 19 mars 2025 ont été :

Président :	Régis CURT
Trésorier :	Laurent SCHWARTZ
Secrétaire :	Anne CHERRUAULT
Membres du bureau	Christopher THORNTON
	Jean Christophe MONGREDIEN
	Vincent GUERARD

Le CA s'est réuni à 7 reprise en 2025 et il a été procédé à une consultation à distance pour la validation de l'ORE NEOEN.

Avec seulement 3 femmes , le CA présente toujours une forte dominante masculine, nous sommes loin d'une parfaite mixité (et nous ne parlons pas du bureau !). Même si cette répartition reflète celle de nos adhérents (2/3 hommes, 1/3 femmes), nous devons progresser.

Pour rappel, faire partie du CA permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement de l'APIE, avec ses salariés, ses pôles de compétences variés. Cela permet de découvrir des sujets qui ne sont pas toujours abordés ni à l'atelier vélo, ni lors des sorties naturalistes. Il permet de donner son avis. Seuls les membres qui s'en portent volontaires
peuvent être élus au CA lors d'une l'AG. **N'hésitez pas à vous manifester pour devenir**
membre du CA. C'est une expérience enrichissante.
A noter que les CA sont ouverts aux membres de l'association, vous pouvez assister aux réunions sans être membre du CA.

Une assemblée générale extraordinaire (AGE) a également été convoquée le 15 mars 2025 pour soumettre aux votes des adhérents une modification des statuts. Faute d'atteindre le quorum requis pour les AGE, une nouvelle assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 16 avril 2025. Cette AGE a adopté la modification de trois articles des statuts de l'APIE :

- Article 2 : objet et moyens d'action pour faire apparaitre les activités autour du vélo
- Article 6 : conditions d'adhésion pour mise en conformité avec la loi pour ce qui concerne l'adhésion et la participation des mineurs au CA(« L'adhésion, la participation au votes et l'élection des mineurs sont possibles
- conformément à la loi en vigueur »)
- Article 14 : dissolution pour acter la qualité « désintéressée » de l'APIE, il est précisé qu'en cas de dissolution de l'association, son actif doit être transférés à des associations à but non lucratif.

Les statuts sont consultables sur le site de l'APIE dans la pages « Nos documents administratifs » (https://apie-asso.net/documents-administratifs)

4 De l'emploi :

LES SALARIES

Mouvements en 2025 dans la structure de l'équipe salariée de l'APIE :

Départ :

- **Elsa Paget** a quitté l'association le 31 juillet 2025.

Inchangé :

- **Denis Bach** : animateur atelier vélos (CDI plein temps)
- **Magali Pivot** animatrice (CDI plein temps)
- **Fanny Richard** chargée d'études (CDI plein temps).
- **Clément Scherf** responsable des ateliers vélo, de l'éducation et de l'animation autour du vélo (CDI plein temps).

LES STAGIAIRES

L'APIE accueille au sein de son équipe de nombreuses personnes sur des durées plus ou moins longues depuis plusieurs années. Ces stagiaires sont gérés en direct par les salariés. En 2025, un stagiaire a été accueillis à l'APIE :

- **Julien Giboire** (stage 2 mois) : pour le suivi de la reproduction de l'œdicnème criard.

5 Des partenaires (La liste n'est pas exhaustive)

L'APIE est souvent considérée comme un poil à gratter pour les élus et aménageurs, et nos relations peuvent être parfois tendues.

La liste ci-dessous et son contenu n'a pas pour objectif d'être exhaustive. L'objectif de donner une idée des liens de l'APIE avec son environnement. On constate que les liens entre structure sont beaucoup de liens créés par des personnes physiques et réelles.

En italique des extraits du rapport moral des années précédentes depuis 2017.

Avec la CAPI :

En 2018, idem 2017 : *« Notre principal partenaire dans le domaine naturaliste et de la mobilité. Dans les domaines naturalistes et de la mobilité, nous bénéficions de relations de confiance (Etudes faune/flore, plan de gestion ENS). Nous rencontrons parfois quelques incompréhensions quand il s'agit des calendriers, des concertations ou de la gestion des espaces naturels. »*

En 2019, attention les élections municipales arrivent, et avec elles, probablement un nouveau cortège d'élus, auprès desquels il faudra se faire reconnaître.

En 2020, les nouveaux élus ont pris leur fonction en été, une rencontre a eu lieu à l'automne. Le président et les vice-présidents à la mobilité, aux ENS ont déjà été rencontrés.

En 2021, suivi normal des activités.

En 2022 : un gros chantier avec l'études des tortues cistudes au printemps 2022

En 2023, suivi normal des activités.

En 2024 : activité habituelle d'assistance aux techniciens du services espaces naturels

En 2025 : activité habituelle d'assistance aux techniciens du services espaces naturels

Avec COLL'in Communauté

En 2024, cette collectivité a été notre partenaire pour le projet Agroforesterie au travers de son PCAET. C'est la première action d'envergure que nous menons avec cette communauté de communes.
Les actions se sont prolongées en 2025

Avec les Balcons du Dauphiné

En 2023, l'APIE a participé à la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communale (ABC), cette action se prolongera jusqu'en juin 2024.
En 2024 : fin de l'ABC pour lequel l'APIE a rendu ses rapports et fourni les kakemonos destinés à l'information du public.

Avec les communes :

En 2018, idem 2017 :*« Nous avons des relations privilégiées et régulières avec quelques communes, Villefontaine, Saint Quentin Fallavier, Satolas et Bonce, Vaulx Milieu, Succieu, Heyrieux, Bourgoin-Jallieu. Pour les autres communes nous n'avons pas de rencontres régulières (Sauf invitation PLU). Nous avons encore un gros déficit de notoriété auprès des élus. »*
En 2019, attention les élections municipales arrivent, avec sûrement de nouveaux élus. On notera que l'APIE a questionné les élus des listes des plus grosses communes concernant plusieurs points du pacte pour la transition, qui sont des enjeux locaux.
En 2020, les nouveaux élus ont pris leurs fonctions. Les contacts ont commencé à se faire à travers les dossiers spécifiques des communes.
En 2021, de bons contacts avec plusieurs communes qui a permis d'essayer entre autres de proposer des projets comme un travail sur l'ABC (Atlas de la Biodiversité des Communes).
En 2022 : le lancement du groupe chiroptères a été l'occasion de nombreux contacts avec les communes avec la tenue d'animations sur les chauves-souris
En 2024, plusieurs partenariats ont été conclu avec des communes (Saint Quentin,…) pour des animations
Idem 2025

Projet Agroforesterie

En 2024 le projet Agroforesterie qui a démarré est un cas particulier puisque engage de nombreux partenaires : Agence de l'Eau, Ecologia, Alvéoles, Coll'in et des agriculteurs,
En 2025 le projet s'est poursuivi avec de nouvelles plantations de haies et une concertation à Bonnefamille

ORE NEOEN

En 2025, l'APIE a signé une ORE (Obligation Réelle Environnementale) avec l'entreprise NEOEN et la commune de Saint-Victor de Cessieu pour la gestion d'une mesure compensatoire liée à la centrale solaire de Cessieu.

Avec les aménageurs :

En 2019, idem 2018, 2017 : *« Nos relations sont discontinues, souvent floues. Les aménageurs ont des difficultés à accepter nos critiques et les contraintes liées à l'environnement (réglementaires) et nous en rendent souvent responsables. Nous ressentons l'impérieuse nécessité d'être informés très en amont des projets d'aménagements, afin que nous soyons les plus efficaces possible dans la concertation. »*
En 2019 : on illustrera ces difficultés par les dossiers des corridors écologiques de Villefontaine et Vaulx milieu qui sont menacés.
En 2020, les dossiers ont continué à être travaillés autant que se peut. Il y a eu en particulier une prise de position qui remet en cause la DTA et l'intérêt du développement de la plaine de St Exupéry.
En 2021, un travail important a été fait avec l'EPAGE (ancien SMABB) sur différents dossiers, en particulier la renaturation de la Bourbre qui était un dossier très politique et potentiellement conflictuel mais aussi sur le SAGE de la Bourbre qui définira les objectifs de la décennie à venir en matière de gestion de l'eau.
En2022 animations autour du castor assurée par l'APIE avec le financement de l'EPAGE
En 2024 , intervention de l'APIE contre un projet immobilier à Villefontaine, prise de position réitérée contre la ZAC de Vaulx Milieu.

En résumé, le travail en amont sur les dossiers, c'est parfois plus d'une décennie avant !

Avec les autres associations (APN),

En 2017, il était dit : *« Des contacts fréquents entre salariés, quasiment aucun contact entre les administrateurs.*
Cependant, une réunion est programmée prochainement entre les différentes APN. »
En 2018, *on notera la mise en place de réunions de coordination entre les associations, tel-que Lo-Parvi, Autour, Nature Vivante, BLE, F38, LPO, …, Ces rencontres permettent, autour d'un ordre du jour fixé à l'avance, de se coordonner sur des questions transversales. 2 rencontres ont eu lieu cette année, une première*

à Lo-Parvi au printemps 2018, et la seconde en septembre à l'APIE. La prochaine se tiendra au printemps à BLE.
En 2019, les rencontres inter-association sur le Nord Isère n'ont pas eu lieu, mais devraient se remettre en place ce printemps. Les dates se mettent en place. Néanmoins, les contacts sont permanents en fonction des besoins.
En 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis de se rencontrer comme prévu entre administrateurs, chacun étant déjà bien occupé à stabiliser sa structure. Les échanges entre techniciens ont continué normalement.
En 2024, comme les années précédentes: contacts normaux et fréquents, pas de rencontres entre administrateurs.

Avec le VdM (Village de Marques de Villefontaine) :

En 2017, il était dit : *« Nous poursuivons nos relations « d'affaires ! » Mais les contacts sont plus difficiles, nos interlocuteurs désignés sont rarement à notre écoute, ce qui entraîne de nombreux retard dans l'application des*
conventions que nous avons signées. »
En 2018, *ce qui devait arriver arriva. Lors des contrôles légaux, VdM s'est fait remettre en place par la DREAL*
sur plusieurs points. On peut penser que l'APIE ressort « grandie » de cette situation, dans la mesure ou nos alertes auprès de VdM étaient fondées.
En 2024, comme durant les années précédentes, nous continuons à suivre le dossier avec attention.

Avec les associations dont nous sommes adhérents :

En 2017, il était dit : « Peu de contacts formels avec la FRAPNA (Sauf entre salariés), Avec FNE, contact par l'intermédiaire de notre vice-président, mais sans grande incidence sur notre fonctionnement. Avec la FUB, projet commun d'une journée de « pré-congrès » sur l'Isle d'Abeau et de nombreux échanges sur le Vélo-école,
les animations en faveur de l'utilisation du vélo. »
En 2018 nous avons participé au Tour Alternatiba (fin aout 2018) qui passait dans le Nord Isère, avec des stands à la Tour du Pin et à Saint Alban de Roche, ainsi que par le repérage/ accompagnement de tronçons du tour et de la vélorution.

Et autres...

En 2018 il était dit : nous continuons nos contacts avec l'UFC-Que Choisir avec qui nous nous retrouvons fréquemment sur des dossiers liés à la santé publique, en particulier la pollution de l'air (suivi de l'incinérateur, capteurs de poussière, ...), les problèmes de nuisance, …
En 2019, un collectif Nord is Isère qui regroupe l'UFC que Choisir, Idagir et l'APIE a été créé pour coordonner la
pose de capteurs de mesure de poussières…
En 2022, idem que depuis 2017 : « Nous sommes aussi présents dans de nombreux comités de pilotage et de
suivi : CLE et réunions techniques autour de la Bourbre (SMABB, SAGE et maintenant Contrat Vert et Bleu) Commissions de suivi de site (ISDnD de Cessieu, de Grenay, SITOM Bourgoin), CCSPL (CAPI eau, assainissement collectif et non collectif,), CSS-NI (gestion des PPRT)
En 2024 : participation à la CIAF L'isle d'Abeau, Saint Savin et Saint Marcel Bel accueil, au comité de pilotage du PLDPMA (SMND)
En 2025, fin de la révision du règlement forestier de l'Isle d'Abeau, Saint Savin,Saint Marcel Bel Accueil. Nous sommes toujours présent au suivi du PLPDMA

---------- fin du rapport moral ----------

Le président de l'APIE
Régis CURT